



Œuvres d'art – PCA17
Libellé de la police

Guide des sections	Introduction	3
	Procédure de réclamation	3
	Définitions	4
	La couverture	4
	Que faire en cas de perte	5
	Conditions générales	6
	Détails relatifs aux risques	8

Introduction

Cette assurance a été spécialement conçue pour **vos** collection. **Nous** souhaitons que le langage et la présentation soient clairs, car **nous** voulons que **vous** compreniez la couverture que **nous** fournissons et **vos** obligations. La plupart des mots et expressions que nous utilisons ont une signification particulière dans ce **libellé**.

Si un mot ou une expression est **en gras**, veuillez vous reporter à la section des définitions.

Il est important que **vous** lisiez attentivement ce **libellé**, ainsi que tout **avenant** et les **détails relatifs aux risques**. S'il y a une erreur, veuillez appeler **vos** assureur dès que possible.

Nous vous fournirons cette assurance en contrepartie de la cotisation que **vous** avez payée.

Procédure de réclamation

Nous sommes fiers d'offrir un service de qualité exceptionnelle, fiable et efficace pour tous **nos** clients. Les réclamations sont un élément clé du contrôle de **notre** service et, dans la mesure du possible, **nous** cherchons à trouver des solutions pour éviter qu'un problème ne se reproduise.

Si **vous** souhaitez déposer une réclamation, **vous** pouvez le faire à tout moment en nous soumettant le problème à **nous** ou à l'équipe en charge des réclamations chez Lloyd's.

Nos coordonnées sont les suivantes:

Hiscox Customer Relations
The Hiscox Building
Peasholme Green
York YO1 7PR
Royaume-Uni

Téléphone: +44 (0)800 116 4627 (les appels vers ce numéro au Royaume-Uni sont gratuits depuis les téléphones portables et les lignes fixes); ou +44 (0)1904 681 198

E-mail: customer.relations@hiscox.com.

Les coordonnées de l'équipe chargée des réclamations chez Lloyd's est la suivante:

Complaints
Lloyd's
One Lime Street
Londres EC3M 7HA
Royaume-Uni

Téléphone: 020 7327 5693

Fax: 020 7327 5225

E-mail: complaints@lloyds.com

site Web: www.lloyds.com/complaints

Les détails des procédures de réclamation chez Lloyd's sont décrits dans un feuillet intitulé 'Your Complaint - How We Can Help' (Votre réclamation - Comment pouvons-nous vous aider) disponible sur www.lloyds.com/complaints et également disponible à l'adresse ci-dessus.

Si **vous** n'êtes pas satisfait de la façon dont **vos** réclamation a été traitée, **vous** pouvez demander au Financial Ombudsman Service d'examiner **vos** dossier sans que cela affecte **vos** droits légaux. L'adresse est la suivante:

The Financial Ombudsman Service
Exchange Tower
Londres E14 9SR
Royaume-Uni

Téléphone: 0800 023 4567 (les appels vers ce numéro au Royaume-Uni sont gratuits depuis les téléphones portables et les lignes fixes)

0300 123 9123 (les appels vers ce numéro au Royaume-Uni ne coûtent pas plus cher que les numéros commençant par 01 et 02)

E-mail: complaint.info@financial-ombudsman.org.uk.

Le Financial Ombudsman Service est un service indépendant au Royaume-Uni pour résoudre les litiges entre les consommateurs et les entreprises fournissant des services financiers.

Œuvres d'art – PCA17

Libellé de la police

Vous trouverez plus d'informations sur le Financial Ombudsman Service à l'adresse suivante:
www.financial-ombudsman.org.uk.

Dans toute communication, veuillez indiquer le numéro du **libellé** indiqué dans **les détails relatifs aux risques**.

Définitions	Les mots indiqués en gras sont définis ci-après et ont la même signification dans l'ensemble de la présente assurance.
Montant total assuré	Le montant le plus élevé que nous paierons pour chaque sinistre, comme indiqué dans les détails relatifs aux risques .
Collection	Le bien mentionné dans les détails relatifs aux risques .
Approbation	Une modification des conditions du libellé que nous avons acceptée par écrit.
Excédent	Le montant dont vous êtes responsable en tant que première partie de chaque réclamation convenue.
Durée d'assurance	La durée d'application de cette assurance, comme indiqué dans les détails relatifs aux risques .
Libellé	Le présent document d'assurance et les détails relatifs aux risques , y compris les approbations .
Détails relatifs aux risques	Le document indiquant votre nom, votre adresse et les détails de votre assurance que nous vous avons envoyés lorsque nous avons accepté cette assurance ou suite à toute modification ultérieure de votre couverture, la solution la plus récente étant retenue.
Nous/nous/notre/nos	Syndicat 33 chez Lloyd's et d'autres assureurs qui ont des parts dans cette assurance et qui sont mentionnés dans les détails relatifs à la sécurité.
Vous/votre/vos	L'assuré mentionné dans les détails relatifs aux risques .

La couverture

Ce qui est couvert	Nous assurons votre collection partout dans le monde, sauf indication contraire dans les détails relatifs aux risques , contre les pertes ou dommages physiques qui surviennent pendant la durée d'assurance , sous réserve des exceptions, conditions et modalités indiquées ci-dessous.
Base d'évaluation	
Pièces répertoriées	Pour les pièces répertoriées individuellement dans la spécification en notre possession ou celle de votre agent d'assurance, la valeur est le montant assuré indiqué pour chaque pièce.
Pièces non répertoriées	Pour les pièces non répertoriées individuellement dans la spécification en notre possession ou celle de votre agent d'assurance, la valeur correspond à la valeur marchande de la pièce à la date du sinistre.
Le montant que nous paierons	
Perte totale	En cas de perte ou de destruction d'une pièce, nous paierons le montant assuré de cette pièce comme indiqué dans la base d'évaluation ci-dessus.
Dommages partiels	Si une pièce est partiellement endommagée, vous pouvez décider si nous payons le coût de la restauration ou la valeur de la pièce endommagée. Si nous le restaurons, nous paierons également pour toute perte de valeur. Le montant le plus élevé que nous paierons au total est la valeur de cette pièce, telle qu'indiquée dans la base d'évaluation ci-dessus.
Paires et ensembles	Si une pièce ayant une valeur supplémentaire parce qu'elle fait partie d'une paire ou d'un ensemble est perdue ou endommagée, tout paiement que nous effectuerons prendra en compte la valeur supplémentaire. Vous pouvez décider si nous payons la totalité de la valeur

Œuvres d'art – PCA17

Libellé de la police

de la paire ou de la série. Le montant le plus élevé que **nous** paierons au total est la valeur de cette paire ou de cet ensemble, tel qu'indiquée dans la base d'évaluation ci-dessus.

Paiement intégral

Si **nous** payons la totalité du montant assuré pour une pièce, une paire ou un ensemble, **nous** en devenons alors propriétaires et nous aurons le droit d'en prendre possession.

Frais supplémentaires

Nous paierons les dépenses supplémentaires raisonnables et nécessaires que **vous** avez engagées pour éviter ou réduire un sinistre assuré par le présent **libellé**. **Nous** n'accorderons cette couverture que si le montant de la perte est réduit d'un montant supérieur aux frais engagés.

Montant total à payer

Le montant total le plus élevé que **nous** paierons pour chaque sinistre est le **montant total assuré** plus les frais supplémentaires décrits ci-dessus.

Autres couvertures

Nouveaux biens

Nous autoriserons une augmentation du **montant total assuré** jusqu'à 25 % pour couvrir toute pièce que **vous** pourriez acquérir pendant la **durée d'assurance**, sauf indication contraire dans les **détails relatifs aux risques**. **Nous** ne le ferons que si **vous** nous parlez du nouveau bien dans les 60 jours suivant son acquisition et que vous payez une cotisation supplémentaire.

Ce qui n'est pas couvert

Nous ne couvrons pas:

1. perte ou dommage causé par l'usure, la détérioration progressive, un défaut inhérent, la rouille ou l'oxydation, les mites, insectes, vermine, le gondolage, le rétrécissement, la pourriture, les champignons, moisissures ou infestations.
2. défauts mécaniques ou électriques ou panne d'une pièce faisant partie de la **collection**.
3. montant de l'**excédent** indiqué dans les **détails relatifs aux risques** pour chaque sinistre.
4. perte ou dommage directement ou indirectement causé par ou résultant:
 - a. d'un rayonnement ionisant ou d'une contamination par radioactivité provenant de tout combustible nucléaire ou de tout déchet nucléaire ou de la combustion de combustible nucléaire;
 - b. de propriétés radioactives, toxiques, explosives ou autres propriétés dangereuses ou contaminantes de toute installation nucléaire, réacteur ou autre assemblage nucléaire ou composant nucléaire associé;
 - c. de toute arme ou tout dispositif utilisant une fission atomique ou nucléaire et/ou une fusion ou toute autre réaction ou force ou matière radioactive similaire;
 - d. de propriétés radioactives, toxiques, explosives ou autres propriétés dangereuses ou contaminantes de toute matière radioactive; ou
 - e. de toute arme chimique, biologique, bio-chimique ou électromagnétique.
5. pertes ou dommages directement ou indirectement causés par ou résultant d'une guerre, d'une invasion, d'un acte commis par des ennemis étrangers, d'hostilités (que la guerre soit déclarée ou non), d'une guerre civile, d'une rébellion, d'une révolution, d'une insurrection, de forces militaires ou d'une usurpation du pouvoir, sauf si la pièce assurée est acheminée par voie aérienne ou maritime.
6. perte ou dommage causé par ou résultant de la confiscation ou de la prise de **votre collection**, ou délibérément endommagé ou détruit, par ou sous l'ordre d'une autorité gouvernementale, publique ou locale.
7. toute réclamation d'indemnisation pour laquelle **vous** auriez droit à un paiement dans le cadre d'une autre assurance si ce **libellé** n'existait pas.

Que faire en cas de sinistre

Vous devez vous conformer aux obligations énoncées dans les conditions de réclamation suivantes. Si **nous** déterminons que toute réclamation que **vous** faites en vertu du présent **libellé** a été affectée directement par **votre** manquement à l'une des conditions de réclamation suivantes, **nous** pouvons refuser **votre** réclamation ou réduire le montant de tout paiement que **nous** verserons au titre de la réclamation.

Comment faire une réclamation

Vous devez nous informer ou informer **votre** agent d'assurance dès que possible de tout sinistre que **vous** pourriez devoir réclamer dans le cadre de cette assurance. Si **vous** pensez qu'un crime a été commis, **vous** devez également en informer la police et obtenir un numéro de référence pour le crime.

Vous devez prouver que la perte ou le dommage s'est produit et coopérer pleinement avec **nous** en vue de l'examen de **votre** réclamation.

Recouvrer un paiement au titre d'un sinistre

Nous pouvons entamer des procédures en **votre** nom, mais à **nos** frais, pour recouvrer à **notre** profit le montant de tout paiement que **nous** avons effectué en vertu du présent **libellé**. **Vous** devez **nous** fournir toute l'assistance dont **nous** pourrions raisonnablement avoir besoin à cette fin.

Biens récupérés

Si **nous** récupérons une ou plusieurs pièces de **votre collection** après que **nous** ayons réglé une réclamation, **nous vous** écrirons à **votre** adresse de correspondance indiquée dans les **détails relatifs aux risques** et **vous** pourrez **nous** le(s) racheter dans un délai de 90 jours. **Nous** facturerons:

1. le montant que nous avons réglé pour **votre** réclamation plus les intérêts; ou
2. la valeur de marché du bien au moment où nous l'avons récupéré;

la valeur la moins élevée sera retenue.

Fausses déclarations

Si **vous** avez essayé d'abuser de **notre** confiance en **nous** donnant délibérément de fausses informations ou en présentant une réclamation frauduleuse au titre de ce **libellé**, alors:

1. **nous** serons en droit de **vous informer** de la résiliation du **libellé** à compter de la date de tout acte ou réclamation frauduleux ou de la fourniture de ces fausses informations;
2. **nous** serons en droit de refuser d'effectuer tout paiement en vertu du **libellé** au titre de toute réclamation faite ou de toute perte survenant après la date de tout acte ou réclamation frauduleux ou de la fourniture de ces fausses informations;
3. **vous** devez rembourser tous les paiements que **nous** avons déjà effectués relativement à des réclamations faites ou des pertes survenues après la date de tout acte ou réclamation frauduleux ou de la fourniture de ces fausses informations; et
4. **nous** serons en droit de conserver toutes les cotisations payées.

Cela n'affecte pas **vos** droits en ce qui concerne toute réclamation ou perte survenue avant la date de tout acte ou réclamation frauduleux ou de la fourniture de ces fausses informations.

Conditions générales

Stockage commercial

Si une pièce de **votre collection** est stockée dans un lieu de stockage commercial pendant plus de 90 jours, **vous** devez **nous** en informer dès que possible.

Un entretien raisonnable

Vous devez prendre des mesures raisonnables pour protéger **votre collection** contre la perte ou les dommages et pour les maintenir en bon état. Si **vous** faites une réclamation dans le cadre de cette assurance et que **nous** déterminons que la perte ou le dommage qui a entraîné une réclamation a été causé ou affecté directement en raison de **votre** manquement à **vos** obligations en vertu de la présente condition, **nous** pouvons refuser de régler **votre** réclamation ou réduire le montant de tout paiement que nous verserons pour la réclamation.

Annulation

Vous pouvez annuler ce **libellé** en nous écrivant:

1. dans les 14 jours suivant la signature de la présente assurance ou la date de réception de **votre libellé**, la date la plus tardive étant retenue, et recevrez un remboursement intégral de la cotisation si **vous** n'avez pas effectué de réclamation; ou
2. à tout moment après les 14 premiers jours suivant la signature de la présente assurance ou la réception de **votre libellé**, la date la plus tardive étant retenue, **nous** vous restituerons toute cotisation que **vous** avez réglée pour toute **durée d'assurance** restante, à condition que **vous** n'ayez pas fait de réclamation.

Nous pouvons annuler ce **libellé** en **vous** envoyant un préavis de 30 jours par courrier recommandé à **votre** adresse de correspondance indiquée dans les **détails relatifs aux risques**. **Nous** ne le ferons qu'en cas de raison valable. **Nous** restituerons toute cotisation que **vous** avez réglée pour toute **durée d'assurance** restante.

Œuvres d'art – PCA17

Libellé de la police

Tiers	Ce libellé est uniquement entre vous et nous . Aucune disposition du présent libellé n'a pour but d'offrir à une autre personne un avantage quelconque en vertu du présent libellé ou le droit de faire respecter une quelconque condition de cette assurance.
Assurés conjoints	S'il y a plus d'un assuré mentionné dans les détails relatifs aux risques , le montant total que nous réglerons ne dépassera pas le montant que nous serons tenus de régler à l'un d'entre vous .
Informations	Pour justifier l'acceptation de cette assurance et pour fixer les conditions et la cotisation, nous nous sommes basés sur les informations que vous nous avez fournies. Lorsque vous répondez à des questions, vous devez vous assurer que toutes les informations fournies sont exactes et complètes.
Fausse déclaration	<p>Si nous établissons que vous nous avez fourni de fausses informations de manière délibérée ou imprudente, nous traiterons cette assurance comme si elle n'avait jamais existé et déclinons toutes les réclamations.</p> <p>Si nous établissons que vous avez fait preuve de négligence en nous fournissant les informations sur lesquelles nous nous sommes basés pour accepter cette assurance et fixer ses conditions et sa cotisation, nous pouvons:</p> <ol style="list-style-type: none">1. traiter cette assurance comme si elle n'avait jamais existé et refuser de régler toutes les réclamations et de restituer la cotisation payée. Nous ne le ferons que si nous vous avons fourni une couverture d'assurance que nous n'aurions pas proposée autrement;2. modifier les conditions de votre assurance. Nous pouvons appliquer ces conditions modifiées comme si elles avaient toujours été en vigueur si une réclamation d'indemnisation a été affectée par votre négligence; ou3. annuler votre libellé conformément aux conditions d'annulation. <p>Nous ou votre agent d'assurance vous écrirons si nous:</p> <ol style="list-style-type: none">4. avons l'intention de traiter cette assurance comme si elle n'avait jamais existé; ou5. devons modifier les conditions de votre libellé.
Changement de situation	<p>Vous devez nous informer dès que possible de toute modification apportée aux informations que vous nous avez communiquées. Vous devez également nous tenir au courant si vous avez fait faillite ou si vous avez été condamné pour un crime pendant la durée d'assurance.</p> <p>Lorsque nous serons informés d'un de ces changements, nous vous dirons si cela affecte votre libellé. Par exemple, nous pouvons annuler votre libellé conformément aux conditions d'annulation ou modifier les conditions de votre libellé.</p> <p>Si vous ne nous informez pas d'un changement, cela peut affecter toute réclamation que vous faites ou entraîner l'invalidité de votre assurance.</p>
Droit applicable et juridiction compétente	À moins qu'une autre loi ne soit convenue dans les détails relatifs aux risques , cette assurance est régie par le droit anglais. En cas de litige, elle ne sera traitée que par les tribunaux d'Angleterre et du pays de Galles, sauf si une autre juridiction est convenue dans les détails relatifs aux risques .

**Détails relatifs aux
risques**

Numéro de libellé:

Assuré:

Adresse de
correspondance:

Durée d'assurance:

Du:

Au:

Collection:

Emplacement de la
collection:

Montant total assuré:

Excédent:

Cotisation:

Droit et juridiction:

Limites territoriales:

Nouveaux biens:



Œuvres d'art – PCA17
Libellé de la police